



Service de l'urbanisme

Police des constructions



Formulaire de demande de permis d'abattage d'arbre(s)
No A- \_\_\_\_\_ (laisser vide)

Autorisation communale pour demande d'abattage d'arbre(s) selon l'art. 5 s. LPNMS, l'art. 15 s. RPLNMS et le r glement communal de protection des arbres.

AFFICHAGE AU PILIER PUBLIC : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ (laisser vide)
Les oppositions  ventuelles sont   adresser durant le d lai de publication   la Ville d'Yverdon-les-Bains, Service de l'urbanisme.

LOCALISATION DE L'ARBRE

Adresse : Rue des Jardins 2 1400 Yverdon-les-Bains
No(s) parcelle(s) : 786 No(s) ECA : 2337-387
Essence(s) : sapin     130 cm du sol : 32 (cm)

PROPRIETAIRE DU B TIMENT – REGIE IMMOBILIERE [X] Destinataire des factures

Pr nom, nom : Alain Sprunger
Adresse : Avenue G n ral Guisan 56
NP : 1180 Localit  : Rolle
T l phone : 079 404 04 35 Courriel : alain.sprunger@hispeed.ch

REQUERANT [ ] Destinataire des factures

Pr nom, nom : Alain Sprunger
Adresse : Avenue G n ral Guisan 56
NP : 1180.00 Localit  : Rolle
T l phone : 079 404 04 35 Courriel : alain.sprunger@hispeed.ch

Si autre destinataire des factures,   compl ter

Pr nom, nom : \_\_\_\_\_
Adresse : \_\_\_\_\_
NP : \_\_\_\_\_ Localit  : \_\_\_\_\_
T l phone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

### MOTIF(S) ABATTAGE(S) DEMANDE(S)

Ce sapin devient trop grand et nous ne pouvons plus l'entretenir comme il faut. De plus, les aiguilles peuvent boucher le chéneau de mon toit et ses branches commencent à empêcher la vue du panneau de signalisation se trouvant sur la rue des Jardins (voir les photos en annexe).

### PLANTATION(S) COMPENSATOIRE(S) (POSITION(S) A INDIQUER SUR LE PLAN DE SITUATION)

Essence(s) prévue(s) : Petit épineux déjà replanté devant le sapin (voir la photo en annexe).

Taille : env. 1m

Délai de plantation : déjà planté

En cas de non compensation, une taxe oscillant entre Fr. 400.- et Fr. 1'000.- sera perçue, conformément à l'article 5 du règlement communal de protection des arbres.

### DATES ET SIGNATURES

<b>Propriétaire</b>	<b>Requérant</b>	<b>Destinataire de la facture</b>
<i>Nom Prénom</i> Alain Sprunger	<i>Nom Prénom</i> Alain Sprunger	<i>Nom Prénom</i> Alain Sprunger
<i>Date</i> 17/06/2024	<i>Date</i> 17/06/2024	<i>Date</i> 17/06/2024
<i>Signature</i> 	<i>Signature</i> 	<i>Signature</i> 

\* Par sa signature, le propriétaire autorise le responsable des espaces verts ou son adjoint à venir effectuer un contrôle des arbres à abatte sur place en son absence.

Art. 103 al. 1 LATC : « aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé ».

Art. 105 al. 1 LATC : « La municipalité, à son défaut le département, est en droit de faire suspendre et, le cas échéant, supprimer ou modifier, aux frais du propriétaire, tous travaux qui ne sont pas conforme aux prescriptions légales et réglementaires ».

### DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

- 2x** Le présent formulaire dûment rempli et signé
- 2x** Extraits cartographique avec indication de l'emplacement du ou des arbres concernés ainsi que la ou les compensation(s) prévue(s) ([www.mapnv.ch](http://www.mapnv.ch))
- 2x** Photographie(s) du ou des arbre(s) concerné(s)

**Les dossiers incomplets seront retournés à leurs expéditeurs avant d'être traités.**